RELEVE DE DECISION

DU BUREAU EXECUTIF DU 19 AVRIL 2026

V4

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; DOS SANTOS Anne ; FOURICHON Christine ; MERIC Jean-Claude ; PEBEREL Nathalie ; PICARD Yoan ; RUSSO Ed ; AMOROS Emile

Excusé.e.s : GALLO-KERLEAU Anne ; HENRI Géraldine ; BILLY Margaux ; SCHENFEIGEL Christophe ; COURTOIS Christine ;

Invité.e.s :

Présent.e.s : BILLON Loic ; CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe ; GAUTIER Romain ; MARLIOT Eric ; BOUVET Marc ; PENN Marie-Gabrielle ; LE BOUCHER Pierre ; Corinne MIGRAINE

Excusé.e.s : LE COQ Pierre ; BOCQUET Bernard ; LASSEAUX Sylvie ; RODET Philippe ; MEYER-DIEU Baptiste ; PORTE Bernard

Procuration :

Géraldine HENRI donne pouvoir à Anne DOS SANTOS
Christophe SCHENFEIGEL donne pouvoir à Nathalie PEBEREL
Christine COURTOIS donne pouvoir à Christine FOURICHON
Margaux BILLY donne pouvoir à Emile AMOROS

1 Mot du Président

Informations données par le Président sur :

Les réussites des grands évènements d'avril et notamment :

- La SNIM : un peu plus de 100 équipages, des conditions de rêves
- Le Spi Ouest France : près de 400 équipages, des conditions idéales
- le Sailing Grand Slam Trofeo Princesa Sofía à Palma : performance très prometteuse de l'équipe de France (3 médailles : 2 d'or et 1 de bronze) avec un plateau olympique complet

Le programme Course au large 2030 - Dernières assises au siège de BPCE :

- Très bonne participation de tout l'écosystème
- Excellents retours ouvrant des perspectives plus fortes de coopération entre les teams et entre les classes.
- Volonté de partenaires de soutenir financièrement le projet : ADEME, 11th Hour, Classe ULTIM, Région Bretagne, Fondation pour l'Océan (ZVR..)

Le CNOSF - lancement de plusieurs fondations

- Fondation sur la lutte contre les violences et discriminations
- Fondation au service du bénévolat
- Fondation sur l'insertion par le sport

Les liens avec le monde maritime :

- Evolution des textes, travaux avec la DGAMPA : 3 textes ont été ou sont en attente de publication :
  - Une évolution du texte pour les marins d'exception avec des assouplissements sur les critères d'accès (entrée des mini 6.5..), un élargissement des prérogatives et un accès plus faciles ultérieur aux diplômes de niveau supérieur (C500..)
  - Une adaptation et un éclaircissement pour l'équivalence entre nos BP/BE/DE/DES et le Brevet d'Aptitude de la Conduite des Petits Navires à Voile (qui donne automatiquement le Brevet d'Aptitude à la Conduite des Petits Navires avec un élargissement de l'éloignement d'un abri à 6mn et qui sera requalifié tous les 5 ans sous la responsabilité de la FFVoile)
  - Une instruction précisant les activités accessoires que peuvent réaliser nos professionnels avec leurs diplômes d'état et qui ont donné lieu à des contrôles parfois ubuesque (par exemple faire la sécurité avec des stagiaires dans la sécu... convoyer les voiliers pour rejoindre le lieu d'activité...)
- Organisation du Nautic Forum : prévu à St Malo les 28 et 29 mai, nous sommes co-organisateur au sein de la CNP. Le thème est : « Un événement fédérateur et stratégique pour imaginer ensemble l'avenir de l'économie bleue française ». Nous y interviendrons avec le développement pour la présentation de « destination Voile » et je serai à la table ronde d'ouverture.

	A l'occasion de cette introduction, un point est également fait sur les mouvements du personnel. Le DTN de son côté donne différentes informations sur l'enveloppe financière du PSF (identique à 2025), sur la prolongation des aides financières de nos Emplois Sportifs Qualifiés, sur les 3 sportives de Haut Niveau admissibles au concours des Athlètes de Haut niveau pour les 3 postes ouverts au concours (Elle continuent donc leur parcours en espérant être admises).

2 Décision relevant du Bureau Exécutif

2.1 Vie Fédérale

2.1.1 Relevé de décisions du BE du 14 février 2026

Décision BE-260419-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 14 Février 2026 Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 14 avril 2026.

2.1.2 Prix des licences et titres de participation avant passage en CL

Décision BE-260419-02	Compte tenu de l'évolution du coût de la vie (+0,8 %) arrêté par l'INSEE au 31/12/2025 et de l'indexation contractuelle du coût de l'assurance, le BE souhaite proposer à l'avis du Conseil des présidents de Ligues, les tarifs suivants pour les licences et titre de participation 2027 : • Adultes : 73 € • Jeunes : 33,5 € • Tempo 1 J : 26 € ➔ **Modifié par décision du BE du 19/05/2026 (BE-260519-03)** • Tempo 4 J : 55 € ➔**Modifié par décision du BE du 19/05/2026 (BE-260519-03)** • Passeport : 15 € • Pass FFVoile : 8 € Les clubs souhaitant être informés de ces prix au plus tôt afin de les incorporer dans leur plaquette de tarif pour application aux primo licenciés, le BE souhaite que l'interrogation du Conseil des Présidents de Ligue puisse se faire à distance sans attendre le prochain CL du 29 et 30/05/2026

2.1.3 Cotisation des structures agréées 2026

Décision BE-260419-03	Le BE fixe le montant de la cotisation pour les structures agréées définies à l'article 2 bis des statuts de la FFVoile à 316 € pour l'année 2026.

2.1.4 Cotisation des associations de classes de 2026 à 2028 après avis de la commission des classes

Décision BE-260419-04

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission des classes en date du 24 mars 2026, le Bureau Exécutif décide de maintenir pour les années 2027 et 2028, le montant de la cotisation validée pour l'année 2026 à savoir :

Cotisations en fonction de la volumétrie des Classes en nombre d'adhérents **Prix en € / TTC**			
Nombre d'adhérents	<50	>50<100	>100
Dériveurs	50	100	150
Habitables	50	100	150
Multicoques	50	100	150
Planche à voile et funboard	50	100	150
Quillards de sport	50	100	150
VRC	50	100	150

Les chiffes s'entendent en euros et TTC.

Concernant les autres remarques de la commission des classes, le BE a évoqué les demandes de la commission et un courrier sera adressé à la commission des classes pour y répondre.

2.1.5 Frais de représentation dans les organismes extérieurs

Décision BE-260419-05

Devant L'intérêt de la représentation fédérale dans les organismes extérieurs et le développement de ces frais de mission, le BE confirme la nécessité de prendre en charge ces frais de représentation dans le cadre du budget FFVoile mais dans le respect des règles prévues dans le Rfi de la FFVoile.
Le BE précise qu'il sera utile chaque année de faire le bilan (au regard de l'analyse coûts/avantages) de l'intérêt de maintenir l'ensemble de ces représentations fédérales

Concernant les frais de représentation dans les conseils de Façades Maritimes, si les représentants sont proposés par la FFVoile et désignés par arrêté interpréfectoral, ils représentent les intérêts fédéraux au plan régional/local et il semblerait équitable au BE que les frais de missions pour cette représentation soient assumés par les ligues concernées, sachant que de son côté la FFVoile s'occupe de l'animation nationale des façades et qu'elle siège au Conseil National de la Mer et des littoraux.
JL DENECHAU prendra contact avec les ligues concernées pour en discuter.

2.1.6 Date Assemblée Générale Ordinaire et Top clubs pour mars 2027

Décision BE-260419-06 Vote électronique du CA	Le bureau exécutif valide la date du 20 mars 2027 pour l'organisation de l'AGO 2026 et le top clubs 2026. Cette proposition pour la date de l'AG sera soumise au vote électronique du CA. Après débat, le BE souhaite pour 2027 maintenir le format actuel, moins onéreux, de l'AG (en matinée) et du Top clubs (début d'après-midi). Le lieu sera soit le CNOSF, soit le Novotel Vaugirard (Paris 15ème) sous réserve de la disponibilité des espaces sur l'ensemble de la journée. Le format d'un top clubs en soirée avec diner n'est pas abandonné pour les prochaines années mais devra être débattu en Conseil des ligues en ce qui concerne les coûts de prise en charge

2.2 Pratiques Sportives

2.2.1 Certificat médical pour les compétitions à Direction de la Course au Large

Déjà traité	Ce point a déjà été traité lors du BE du 14/02/2026 (décision BE-250214-15)

2.2.2 Modification du règlement du Championnat de France Jeunes – CFJ Flotte Partagée

Décision BE-260419-08 Vote électronique du CA	Le Bureau Exécutif réuni le 19 avril 2026 valide la V3 du Règlement des Championnats de France Jeunes 2026. Il décide en raison de l'urgence de faire procéder à un vote électronique du CA avant publication électronique du règlement modifié

2.2.3 Modification du règlement du Championnat de France Vague Windsurf à partir de 2026

Décision BE-260419-9 Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la modification du règlement des Championnats de France de pratique Windsurf Vague, à partir de 2026.

2.2.4 Attribution de l'organisation du Championnat de France Jeune Windsurf 2027

Décision BE-260419-10	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'attribution de l'organisation du Championnat de France Jeunes Windsurf au club de Brest Bretagne Nautisme pour l'année 2027.

2.2.5 Attribution de l'organisation du Championnat de France Jeune Solitaire Équipage 2027

Décision BE-260419-11	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'attribution de l'organisation du Championnat de France Jeune Solitaire Équipage au CV Martigues pour l'année 2027.

2.3 Développement

2.3.1 Recours label 2026

Décision BE-260419-12	- Le club 08002 – Club de Voile des Vieilles-Forges de Charleville-Mézières (ligue Grand Est en gestion régionale) : Le BE décide de suivre l'avis de la ligue qui a souhaité prendre en compte la situation particulière du club et il valide à titre dérogatoire pour 2026 le maintien du label EFV tout en incitant le club à évoluer vers l'atteinte des objectifs conformes au label EFV - Le club 56076 – Porh Loeiz Skiff (ligue Bretagne en gestion Régionale) : le BE maintien l'avis défavorable en attendant le retour de la visite « conjointe » (CDVoile, Ligue, FFVoile, SDJES 56, DDTM et mairie éventuellement) suite à un ratio nombre de passeports/nombre de stagiaires individuels insuffisant et par des critères qualitatifs non respectés. Par ailleurs, le BE souhaite qu'on puisse réfléchir à de nouvelles règles (pondération des critères quantitatifs fixés au règlement des labels) pour les territoires des ligues d'intérieur

2.4 CCA

2.4.1 Désignation Jury Sans Appel national Fig'Armor

Déjà traité	Ce point a déjà été traité lors du BE du 14/02/2026 (Décision BE-250214-20)

3 Points Informations

3.1 Vie Fédérale

3.1.1 Point licence au 13 avril 2026

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 13 avril 2026. La FFVoile recense à cette date : ▪ 41 472 LCA (- 3,6 % par rapport à 2025 à la même date et – 1,3 % par rapport à 2011*) ▪ 11 984 LCJ (- 1,3 % par rapport à 2025 à la même date et – 13,1 % par rapport à 2011*) ▪ 32 697 PV/PVR (- 8,6 % par rapport à 2025 à la même date et + 1 764,1 % par rapport à 2011) ▪ 441 Temporaires 1 jour (- 38,8 % par rapport à 2025 à la même date et – 78,5 % par rapport à 2011) ▪ 168 Temporaires 4 jours (- 70,6 % par rapport à 2025 à la même date et + 41,2 % par rapport à 2011) ▪ 846 Pass FFVoile (+ 15,1 % par rapport à 2025 à la même date) (*Année 2011 : année de référence pour la plus forte délivrance du nombre de Licences club)

3.1.2 Bilan Top club 2026

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé du bilan du Top Clubs 2025, organisé le 28 mars 2026 à l'issue de l'Assemblée Générale. Cette 3e édition dans ce format a permis de décerner 68 prix pour un montant total de 46 100 €, incluant notamment les Tops Clubs Régionaux, les Clubs Champions de France et les Tops Clubs Nationaux, ainsi que l'introduction d'un nouveau Trophée Eau et Environnement. L'événement se caractérise par une forte mobilisation (quasi-totalité des clubs, ligues et administrateurs présents) et une organisation optimisée, avec un format plus fluide et une durée maîtrisée. Des points d'attention sont néanmoins identifiés, notamment les conditions matérielles (disponibilité de l'hôtel, qualité de la sonorisation) ainsi qu'un besoin accru de convivialité et de temps d'échanges entre les participants.

3.2 Pratiques Sportives

3.2.1 Décision de retrait de reconnaissance / classes

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé que, conformément au Règlement Intérieur et après plusieurs relances infructueuses, la Secrétaire Générale, après avis du Service des Pratiques Sportives, a décidé de retirer la reconnaissance des classes ne présentant plus d'activité, dans l'objectif de ne maintenir que des classes actives. Cette décision, prise au regard des articles 80 I, 80 III iii et 81 II du Règlement Intérieur ainsi que de l'absence de comptes rendus d'activités, s'applique à compter du 1er janvier 2026 aux classes suivantes : 1. ACAT 2. AMERICA 3. FLYING PHANTOM 4. INT 1 M 5. J105 6. J111 7. LASER NC 8. LONGTZE 9. MICROSSAIL 10. MUMM 11. ONE FLY 12. SELECTION 13. SPEED FLEET 14. SPITFIRE 15. WING RIDERS Parallèlement, le Bureau Exécutif de la FFVoile prend note que 4 classes préparent actuellement leur demande de reconnaissance : 1. FIRST CLASS 8 2. DIAM 24 OD 3. BIRDYFISH 4. RS 400

3.2.2 Épreuves internationales organisées en France

Information	Le Bureau Exécutif est informé que les Pratiques Sportives ont validé les épreuves suivantes : • Du 3 au 11 juillet 2026 : Championnat du Monde 420 organisé par le CN Biscarrosse olympique (40) • Du 2 au 8 août 2026 : Championnat d'Europe Master et Jeunes Europe organisé par le CN Biscarrosse olympique (40)

	• Du 21 au 28 août 2026 : Championnat d'Europe HC16, HC14 et Dragoon organisé par le CVB Carcans Maubuisson (33) • Du 25 au 27 septembre 2026 : Championnat d'Europe Surprise organisé par le CN St Raphaël (83) • Du 27 au 31 octobre 2026 : Championnat du monde RS21 organisé par le YC Cannes (06) Aucun point particulier n'est à signaler.